

Article 3 : La liberté de l'homme

CEC 1739-1742

2. La liberté humaine dans l'économie du salut

Créée, la liberté de l'homme est *finie et faillible*¹. L'homme a abusé de sa liberté, se détournant du bien. Rejetant Dieu, l'homme *s'est trompé lui-même, est devenu esclave du péché* et cette aliénation *en a entraîné une multitude d'autres*².

Dénonçant une conception absolument autonome de l'individu, le *Catéchisme* écarte une liberté permissive et promeut un ordre moral qui respecte la liberté des personnes. Désireuse de promouvoir l'exercice de la liberté des personnes, l'Église reconnaît la difficulté d'organiser concrètement une société qui viserait un juste exercice de la liberté, adressant implicitement un reproche aux responsables politiques. Déplorant certaines carences des sociétés, l'Église dénonce leurs conséquences morales pour les personnes. Admettant une diminution de responsabilité due à l'organisation sociale, le *Catéchisme* rappelle à la fin la responsabilité de chaque personne face à la loi morale, face aux autres personnes, face à Dieu. Évoquant la rupture de communion avec Dieu, avec les autres et en chaque personne par un mauvais usage de la liberté, le *Catéchisme* suggère que la véritable liberté renforce les liens de communion.

Le don total du Christ sur la Croix délivre l'homme de l'emprise du péché et lui accorde la véritable liberté, par lui, tous les hommes sont appelés à vivre de la liberté des enfants de Dieu. Sans nuire à la liberté des enfants de Dieu, la grâce du Christ permet, soutient et accroît la liberté des personnes.

¹ CEC 1739.

² Id.